



CANADA

Débats du Sénat

1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 143 • NUMÉRO 95

LA JUSTICE

L'abolition du Programme de contestation judiciaire

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 9 mai 2007

LE SÉNAT

Le mercredi 9 mai 2007

LA JUSTICE

L'ABOLITION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. L'automne dernier, le gouvernement annonçait des coupes dans une variété de programmes gouvernementaux, dont le Programme de contestation judiciaire.

Un article du journal *Le Droit*, en date du 2 mai, parlant d'une motion présentée par un député du gouvernement, laissait entendre qu'il y avait une possibilité qu'il y ait, et je cite, « bientôt un nouveau programme dont l'objectif serait d'assurer la reconnaissance des droits linguistiques des communautés de langues officielles en situation minoritaire. »

Cependant, madame le leader du gouvernement a déclaré au Sénat, le 17 avril dernier :

Je n'ai nullement l'intention de faire campagne auprès de mes collègues, de mon parti ou du Cabinet pour que ce programme soit rétabli.

Ma question est la suivante : madame le leader du gouvernement au Sénat peut-elle confirmer si le gouvernement appuiera la motion de son député, qui vise à mettre sur pied un programme visant à assurer la reconnaissance des droits linguistiques et à donner une voix aux communautés de langues officielles en situation minoritaire?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et secrétaire d'État (Aînés)) : Comme je l'ai dit en répondant aux questions précédentes concernant le Programme de contestation judiciaire, le gouvernement continuera de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités légales et constitutionnelles. J'estime que notre gouvernement est fermement déterminé — et qu'il l'a prouvé — à appuyer le renforcement des communautés de langues officielles en situation minoritaire en faisant la promotion de l'anglais et du français dans la société canadienne. Nous mettons en oeuvre une entente de 120 millions de dollars sur quatre ans pour ces communautés. De plus, en septembre dernier, notre gouvernement a annoncé un plan stratégique sur cinq ans pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.
